

LIVRET D'ÉPARGNE SOLIDAIRE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE / BFM



FAITES FRUCTIFIER VOTRE ÉPARGNE !

POUR LE LOGEMENT ET L'INSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Le « SERVICE EPARGNE SOLIDAIRE » proposé par La Société Générale et la BFM vous permet de reverser, une fois par an, tout ou partie (25, 50, 75 ou 100 %) des intérêts acquis sur votre livret d'épargne à Habitat et Humanisme, association reconnue d'utilité publique.

UN LIVRET D'ÉPARGNE CLASSIQUE, SANS FRAIS

- => Vous choisissez le livret d'épargne et la part des intérêts que vous souhaitez reverser.
- => Seuls vos intérêts sont reversés à l'association, totalement ou en partie, à votre convenance.
- => Votre capital reste intact. Le versement des intérêts aux associations s'effectue en début d'année, sur vos intérêts acquis l'année précédente.

9 livrets d'épargne concernés :

Société Générale : Livret A—Livret CSL—LDD—Livret Jeune—Livret Epargne Plus—Compte sur LIVRET **BFM :** Livret A—Livret CSL—Livret BFM Avenir

La Société Générale s'associe à votre démarche solidaire et citoyenne en valorisant les intérêts que vous avez versé par un abondement, égal à 10 % de votre don.

Si vous versez 50 € par le biais du Service Epargne Solidaire, la Société Générale abondera votre versement de 5 €. Habitat et Humanisme bénéficiera donc d'une somme totale de 55 € grâce à votre



Le Service d'épargne solidaire est labellisé Finansol. Attribué par un comité d'experts indépendants, ce label garantit solidarité, éthique et transparence aux épargnants qui souhaitent donner du sens à leur épargne.



UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

=> Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu ou au prélèvement forfaitaire unique (12,8%) et aux prélèvements sociaux au taux de 17,2% (retenus à la source par la banque). *NB : Le Livret A et le LDD sont défiscalisés. Les intérêts sont donc exonérés d'impôt*

=> Les dons que vous effectuez auprès des associations ouvrent droit à une réduction d'impôts de 75% dans la limite de 1 000€ et à 66% pour la partie supérieure, dans la limite de 20% du revenu imposable.

BON À SAVOIR

L'attestation fiscale, pour justifier de votre réduction d'impôt sur le revenu, est émise par Habitat et Humanisme, sans montant minimum. En cas de non réception, vous pourrez en faire directement la demande auprès

POUR SOUSCRIRE AU SERVICE D'ÉPARGNE SOLIDAIRE :

Contactez votre conseiller bancaire ou connectez vous sur societegenerale.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR L'ÉPARGNE SOLIDAIRE :

Contactez Habitat et Humanisme :

☎ Tél. 04 72 26 03 48

✉ epargne.solidaire@habitat-humanisme.org

Depuis près de 40 ans, face à l'exclusion et l'isolement, Habitat et Humanisme agit en faveur du logement, de l'insertion et de la recreation des liens sociaux.

Résolument tourné vers l'innovation, le Mouvement a développé des outils économiques à vocation sociale pour financer et mener à bien son action.